

teur à la faillite de N. Goldstein, de Montréal.

M. Wm. S. Kerry a été nommé curateur à la faillite de M. J. B. Deslauriers, de Ste-Cunégonde.

M. Alfred T. Holland a été nommé curateur à la faillite de M. Abraham Brahady, de Montréal.

M. Chas. Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de la succession A. Périard, de Montréal.

FAILLITES

St-François, Beauce.—M. David Mathieu, commerçant, a fait cession de ses biens.

Ste-Monique.—M. Zéphirin Boisclair, commerçant, a fait cession de ses biens.

St-Hyacinthe.—M. N. O. Maranda, épici-er, a fait cession de ses biens.

Montréal.—Blacklock & Co, chaussures, ont reçu une demande de cession.

Kortosh & Co, Bernhardt Kortosh seul, fourrures, ont fait cession de leurs biens.

Passif environ \$25,000.

Assemblée des créanciers le 7 mars.

M. Ernest Lemieux, marchand-tail- leurs, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$5,000.

Assemblée des créanciers le 1er mars.

MM. Alain & Cie, Théophile Alain et Errington Simpson, cartons etc, ont reçu une demande de cession.

MM. J. L. Barré & Cie., vins, etc., Montréal, ont reçu une demande de cession qui est contestée.

M. Joseph A. Thibault, épici-er, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$5,000.

Assemblée des créanciers le 24 février

Graines de Semences

Graino de MIL et de TRÉFLE de toutes les variétés; graines de semence: BLE, ORGE, AVOINE, etc., et toutes sortes de GRAINES des CHAMPS et de JARDINS.

Meilleures variétés de BLE D'INDE à SILO.—Échantillon et prix envoyés sur demande, ainsi que le Catalogue Illustré des grains, des légumes et des fleurs.

WM. EWING & CIE,

142 Rue McGill, MONTREAL

Avis de Dividende.

Avis est par le présent donné que les Directeurs de la

Consumers Cordage Co'y. (Ltd.)

ont aujourd'hui déclaré un dividende trimestriel de un et trois-quarts pour cent pour les trois mois terminés le 1er février 1893, payable au bureau principal de la Compagnie, à Montréal, le 1er mars 1893, aux actionnaires enregistrés le 20 février 1893.

Les livres de transferts seront clos depuis cette date jusqu'au 1er mars inclusivement.

CHAS. B. MORRIS, Secrétaire.

Montréal 17 février 1893.

LA BANQUE DU PEUPLE

AVIS

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque du Peuple aura lieu aux bureaux de la Banque rue St-Jacques, LUNDI le SIX MARS prochain, à trois heures, A.M. conformément aux 16ème et 17ème clauses de l'Acte d'Incorporation.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

J. S. BOUSQUET, Caissier.

Montréal, 28 janvier 1893.

REPRODUCTION

Le Tabac aux Mineurs

L'Assemblée législative vient de passer une loi destinée à empêcher les jeunes gens au-dessous de l'âge de 18 ans, de faire usage de tabac. Que l'on défende aux marchands de vendre du tabac à ceux qui n'ont pas encore atteint leur dix-huitième année, fort bien, si, toutefois on peut arriver à faire exécuter strictement une telle loi; mais une clause de cette loi condamne à l'amende ou à la prison les enfants de moins de quinze ans convaincus d'avoir fait usage de tabac. Cette disposition est excessive. L'usage du tabac est funeste aux enfants: tout le monde en convient. Il est bon de prendre des mesures pour protéger la jeunesse contre une habitude qui ne peut que lui porter préjudice; mais faut-il aller jusqu'à jeter en prison un enfant qui se sera passé la fantaisie de fumer une cigarette et n'aura pas le moyen de payer l'amende?

Mettre un enfant en prison, c'est non seulement briser sa carrière en la marquant d'infamie à son début; c'est encore le décourager et l'avilir en le classant parmi les rebuts de la population; c'est surtout le démoraliser en le mettant en contact avec les ivrognes, les voleurs, les vicieux, les criminels de toute catégorie.

Même en cas de vol, la loi recon- naît que l'enfant ne doit pas être mis dans la prison commune, et on irait le jeter au milieu de ces dé- tritus moraux, pour avoir fumé une cigarette?

Il nous semble que voici un ex- emple de cette législation hâtive, irréfléchie, excessive qui appelle l'action salutaire du Conseil Legis- latif.

Que l'on condamne à l'amende le marchand qui aura vendu du tabac à un enfant au-dessous de 15 à 18 ans, ou la personne ma- jeure qui lui en aura procuré, et l'on arrivera au but désiré sans avoir recours à des mesures qui dépassent les bornes de toute saine législation.

LES CANAUX

Le gouvernement canadien ayant informé le gouvernement des Etats-Unis que durant la saison de 1893, tous les vaisseaux et les cargaisons passant par les canaux canadiens, quelle que soit leur destination, seront mis sur le même pied, le président Harrison a lancé hier une pro- clamation abolissant le règlement d'après lequel les cargaisons de grains en destination des ports canadiens devaient payer un droit de 20 cts par tonne au Sault Ste Marie. Cette entente sera favora- ble aux deux pays. Une guerre de droits de passage n'aurait eu d'au- tre résultat que de paralyser le commerce des deux côtés de la frontière.

Affaire de la mer de Behring

Reunion de la Commission d'arbitrage à Paris

C'est aujourd'hui, 23 février, que doit avoir lieu la réunion des arbitres choisis pour décider l'in- terminable question de la mer de Behring. Il y a plusieurs semaines déjà que l'on a annoncé l'envoi à Washington du mémoire de sir George Baden-Powell, M. P., et la réponse reçue peu de temps après du cabinet des Etats-Unis.

On espère que dans cette réunion à Paris, la question sera définitive- ment résolue.

Les arbitres sont, comme nous l'avons déjà dit: M. le Baron Alphonse de Coursel (France), le marquis Visconti Venosta (Italie), M. Gram (Suède et Norvège), Lord Hannen et sir John Thompson (Grande Bretagne), juge John M. Harlow et secrétaire John P. Mor- gan (Etats-Unis).

Commissaires.—L'honorable C. H. Tupper pour la Grande-Bre- tagne, l'ex-ministre John Foster (Etats-Unis).

Conseils.—Sir Richard Webster, M. C. Robinson et l'hon. W. H. Cross, (Grande-Bretagne).

M. James B. Carter, et le juge H. B. Blodgett, pour les Etats- Unis.

Vagabondage et Mendicite

C'est sous ce titre qu'un publi- ciste français, écrivain distingué et rédacteur d'un journal bien connu, *Le Soleil* de Paris, commence une étude des plus intéressantes sur les petits vagabonds et mendiants qui remplissent les rues des grandes cités. Il y a là une plaie sérieuse, un mal grave qui, depuis long- temps, attire l'attention des legis- lateurs, mais dont jusqu'ici on n'a pu arrêter le dangereux dévelop- pement. Des magistrats soucieux de leur rôle ont bien vite compris qu'il fallait prendre d'autres me- sures que celles édictées par le Code; que l'emprisonnement était, pour les enfants, le meilleur moyen d'achever leur perdition, et qu'il fallait avant tout songer à amé- liorer le moral pour rendre la ré- pression salutaire.

L'examen de cette question inté- resse tous les pays civilisés. Elle se pose également au Canada, sur- tout aujourd'hui où des rajsons d'économie—très louables en elles- mêmes—semblent restreindre le renvoi aux écoles de réforme des jeunes délinquants prévenus de délit entraînant une condamna- tion.

Les magistrats devant lesquels sont amenés ces enfants se trou- vent souvent dans un embarras pénible. Ils voient "la terrible maison de correction qui se dresse devant ces coupables et ces ado- lescents déjà très gâtés, mais pas tout-à-fait pourris et ils se disent que la répression peut être pire que le délit, en ce sens que dans la promiscuité de la détention, le pe- tit condamné a beaucoup plus de chance de se perdre entièrement que dans la liberté de la rue."

La conclusion est qu'ils acquit- tent ces malheureux après une

vive réprimande et des conseils fort sages, qui—faut-il le dire—ne font aucun effet.

Et cependant, les précoces vo- leurs des deux sexes n'étaient sans doute pas nés plus mauvais que d'autres; les mauvaises fré- quentations jointes à leur absence du foyer, souvent aux excitations paternelles en ont fait ce qu'ils sont devenus. La gradation est facile à établir: vagabondage d'abord, ensuite mendicité, et défi- nitivement vol.

Il est aisé de comprendre la démoralisation fatale engendrée par de semblables habitudes. La loi, disons-le de suite, est trop fréquemment d'une impuissance rare, sinon d'une rigueur dange- reuse. Car c'est la prison qui est au bout de cette suite de fautes.

Combien, en effet, d'enfants pourraient être sauvés, préservés de la récidive, si l'on procédait autrement? Dans le nombre, beau- coup n'ont ni vices précoces, ni même mauvais instincts. Ils vaga- bondent parce qu'ils ne peuvent faire autrement, souvent parce que les parents, occupés ou indolents, leur laissent pendant toute la journée la liberté de la rue, au lieu de les envoyer, qui à l'école, qui au travail de l'atelier. La rue est une école de démoralisation pour l'enfant et l'adolescent. Ils y rencontrent à chaque pas les mauvais exemples et le plus souvent des provocations. Et nous ne parlons pas de ces pauvres petits que des parents in- dignes forcent à mendier ou à faire de tristes métiers, sous peine de recevoir une correction s'ils ne rapportent le soir la somme atten- due.

Les vrais coupables sont assurément ces pères dénaturés, ces mères au cœur vil qui exploitent la pitié publique et, pour quelques sous péniblement amassés, compro- mettent l'avenir moral de leurs enfants.

Pour ces derniers, il n'y a pas d'autres ressources que les maisons de réforme, où une discipline sé- vère, mais tempérée par l'affec- tueuse bonté des religieux qui la font observer, donne à ces enfants l'habitude d'une vie régulière, le goût du travail, et le moyen de ga- gner honnêtement leur vie.

Ces établissements ne sont pas assez nombreux, surtout dans les grandes cités modernes. L'admis- sion devrait y être plus facile et la société à un intérêt considérable à confier à des mains exercées et désintéressées, l'éducation morale de ces enfants privés de bons exemples, de notions élevées et saines qui les protègent contre les entraînements des passions.

Il y a là un intérêt supérieur d'ordre public. Le danger de nos sociétés modernes, où l'amour du bien-être joue un si grand rôle et semble être le but de toutes nos actions, est de pousser dans une voie funeste les jeunes intelligen- ces, et les jeunes cœurs pour apai- ser ce besoin de satisfactions ma- térielles. Il faut réagir contre cette fâcheuse tendance. Les éco- les de réforme avec leur enseigne-

ment religieux, leurs écoles et leurs ateliers, sont les plus sûrs moyens d'enrayer le mal.

En France, on fait de généreux efforts pour corriger dans ce sens